

Spécificité française

La France, première du G7 pour le financement public en faveur de la recherche

Mais seulement cinquième pour le total des dépenses publiques et privées



Il n'est pas certain que le crédit d'impôt incite suffisamment les entreprises à augmenter leurs dépenses de recherche - © Edward Jenner/Pexels



*Mécomptes publics,
François Ecalle*

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ainsi que l'OCDE viennent de publier leurs statistiques relatives aux dépenses de recherche et développement en 2021, ce qui permet de comparer la France aux autres pays du G7.

En 2021, les dépenses intérieures de recherche et développement (DIRD) ont atteint 55 Mds € en France, soit 2,2 % du PIB, ce qui nous place au cinquième rang du G7. Les États-Unis (3,5 % du PIB), le Japon (3,3 %) et l'Allemagne (3,1 %) sont loin devant nous ; le Canada (1,7 %) et l'Italie (1,5 %) sont derrière.

Les DIRD exécutées par les administrations publiques hors université ont représenté 0,3 % du PIB en France en 2021, ce qui nous situe au troisième rang, derrière l'Allemagne et les États-Unis et à égalité avec l'Italie et le Japon. Si l'on ajoute les DIRD exécutées par les

universités, la France reste au troisième rang (avec 0,7 % du PIB), cette fois derrière l'Allemagne et le Royaume-Uni, à égalité avec le Japon et le Canada.

“En 2021, les dépenses intérieures de recherche et développement ont atteint 55 Mds € en France (2,2 % du PIB), ce qui nous place au 5e rang du G7”

Les administrations publiques, surtout l'État, financent non seulement les DIRD qu'elles exécutent elles-mêmes, et une part de celles des universités, mais aussi une grande partie de celles des entreprises, soit par des subventions soit par des incitations fiscales, notamment des crédits d'impôt. Ces derniers ne sont pas toujours inclus dans les statistiques relatives au financement public de la recherche, mais celles qui viennent d'être publiées par le ministère de la Recherche et l'OCDE permettent d'en tenir compte.

Question sur l'efficacité du crédit d'impôt recherche

Il en ressort que 28 % des DIRD des entreprises françaises sont financées par des fonds publics en 2020 (19 % par des crédits d'impôt et 9 % par des subventions), ce qui nous place au premier rang du G7, loin devant les trois suivants : le Canada (20 %), le Royaume-Uni (18 %) et l'Italie (15 %). Il s'agit donc bien d'une spécificité française.

Au total, les dépenses publiques en faveur de la recherche et développement, qu'elle soit exécutée par les administrations et universités ou par les entreprises, ont représenté 1,0 % du PIB en France en 2020, ce qui nous situe au premier rang du G7. Avec 0,9 % du PIB, l'Allemagne, les États-Unis et le Royaume-Uni sont derrière nous.

Nous sommes donc au premier rang du G7 pour le financement public de la recherche et développement, mais seulement au cinquième rang pour le total des dépenses, publiques et privées, de recherche et développement. Ce constat pose la question de l'efficacité du principal instrument de financement des DIRD des entreprises par l'État, à savoir le crédit d'impôt recherche dont le montant représente à lui seul 0,3 % du PIB. Il n'est pas certain qu'il incite suffisamment les entreprises à augmenter leurs propres dépenses de recherche.

Le site www.fipeco.fr développe les analyses de François Ecalte.

A lire également

[Mécomptes publics - les chroniques de François Ecalte](#)

Publié le 28/06/2023

Catégories :

Economie / Mécomptes publics /

Réutiliser cet article

Cet article est une œuvre protégée. Son utilisation donne lieu à des droits d'exploitation et de rediffusion interne et externe. [Nous consulter.](#)